

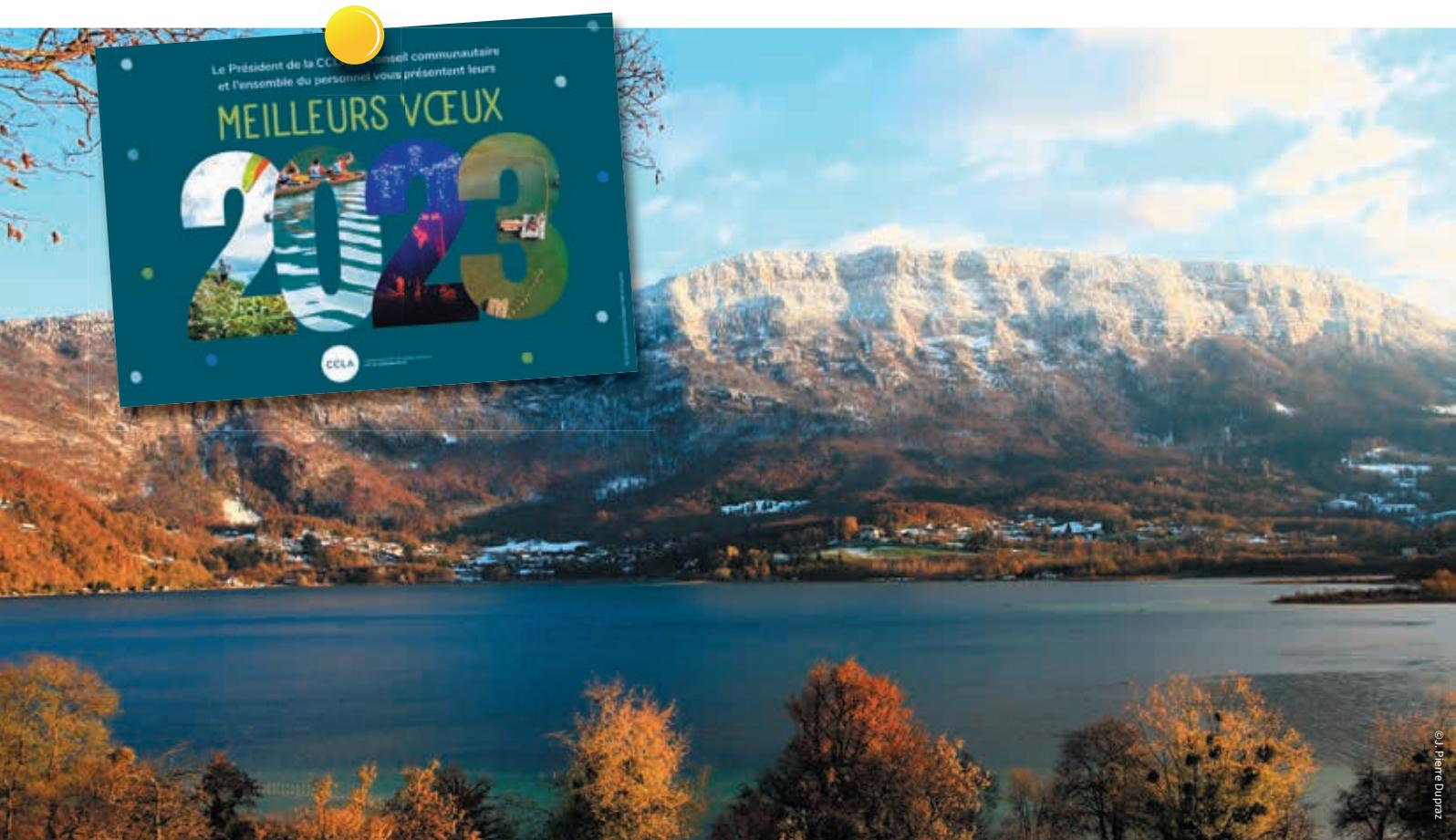


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU  
LAC D'AIGUEBELETTE

# Panoramas

N°7

FÉVRIER  
2023



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU  
LAC D'AIGUEBELETTE

572 Route d'Aiguebelette  
73470 NANCES

04 79 28 78 64  
ccla@ccla.fr  
www.ccla.fr





Contrairement aux premières lettres d'info de la CCLA qui présentaient des thématiques spécifiques, liées à des compétences de notre intercommunalité, celle-ci est plus générale et abordera plusieurs sujets d'actualité qui concernent votre quotidien.

Auparavant, et après avoir lu le rendu de l'Analyse des Besoins Sociaux de la CCLA qui montrait l'évolution de la population de notre communauté de communes, il semble nécessaire de « représenter » la CCLA.

En effet, ce rapport soulignait les mouvements de population d'une année à l'autre. En 2020, près de 300 habitants ont quitté le territoire et près de 400 s'y sont installés.

C'est à dire que pour une population de moins de 6 000 habitants, c'est 5 % de mouvement par an. Comme la CCLA a été installée en 1998, soit depuis 25 années, nous pourrions en déduire que près de 75 % des habitants d'aujourd'hui n'étaient pas présents à sa création.

Nous sommes sûrement en deçà de ces chiffres, mais dire que plus de la moitié d'entre vous n'ont pas connu la création de la communauté de communes est réaliste.

Jusque dans les années 1970, la population du territoire diminuait inexorablement dans nos villages et les élus de l'époque se sont regroupés pour mettre en place, au fil des années, des services communs : réseau d'eau potable, caserne de pompiers, collège et transports scolaires, antenne de télévision, assainissement collectif, collecte des déchets, etc.

Toutes ces actions étaient gérées par différents syndicats, de périmètres et de statuts différents, et de financements particuliers.

Dans les années 1990, les gouvernements ont créé de nouvelles structures administratives, dont les communautés de communes pour les zones rurales. Dans ces ensembles, les élus choisissaient de regrouper, dans un périmètre défini, l'ensemble des actions à mener communément.

Une fiscalité basée sur l'ancienne taxe professionnelle garantissait un financement de base, complété par les recettes des services proposés et des dotations de l'État.

Avec le temps, les compétences de ces communautés ont évolué de par la loi. Leur mode de financement inclut désormais une part de taxes sur le foncier.

Ainsi, la CCLA n'est pas une structure « de plus », mais la continuité des regroupements organisés par nos prédécesseurs afin de mettre en place des services nécessaires à la population.

Dans cette période qui voit ce que nous avons pris pour des certitudes et la « normalité » remises en cause, au vu également des réalités climatiques et de leur évolution quasi certaine et inquiétante - juste mathématiquement, l'approche collective reste indispensable.

Nous avons la chance de vivre dans une région favorisée, tant sur le plan économique, environnemental, social. Protégeons-la ensemble.

Bonne lecture, et meilleurs vœux à toutes et à tous.

**André BOIS**  
Président de la CCLA



## L'ESSENTIEL

CONSEIL CITOYEN **P3**

MOBILITÉS **P4**

ASSAINISSEMENT **P6**

VIE SOCIALE **P8**

URBANISME **P9**

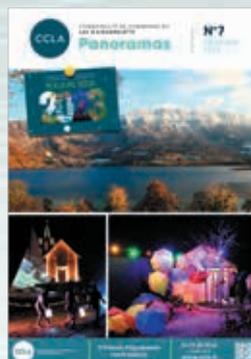
TOURISME **P10**

CULTURE **P12**

GESTION DES  
DÉCHETS **P14**

DROIT  
D'EXPRESSION **P15**

AGENDA **P16**



## Panoramas

Lettre d'informations de la Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette

### Directeur de la publication

André Bois, Président de la CCLA

### Contributeurs

André Bois, Sandra Francony, Marie-Lise Marchais, Thomas Ilbert, Serge Grollier, Frédéric Touhrat, Chloé Jobert, Jean-Baptiste Moinot.

Mise en page [www.basdecasse.fr](http://www.basdecasse.fr)  
Impression Pomme C

## Un pas en avant



Mardi 22 novembre 2022, 1<sup>er</sup> comité de concertation du Conseil citoyen.

**M**ardi 22 novembre 2022, le premier comité de concertation du Conseil Citoyen se réunissait. Cette instance mixte, qui rassemble les référents thématiques du Conseil Citoyen et les élus de la CCLA en charge des dossiers, a pour mission d'entretenir le lien entre les deux assemblées.

En amont de la première rencontre sous cette forme, les commissions thématiques du Conseil Citoyen ont pu rencontrer les Vice-Présidents afin de prendre connaissance des dossiers en cours et des compétences de la CCLA en matière **d'agriculture et d'alimentation, d'aménagement du territoire, de culture, de communication, d'usages du lac, de tourisme, ou encore de mobilité**. À ce jour, la commission «social» n'a pu se réunir faute de personnes intéressées.

Lors du comité de concertation, les référents citoyens ont pu présenter l'état de leurs réflexions sur ces thèmes et transmettre leurs questions aux élus. En effet, certains dossiers sont plus complexes que d'autres et, si certaines commissions sont déjà en mesure de formuler des propositions à court terme, d'autres ont besoin d'entrer plus avant dans les sujets pour en saisir tous les tenants et aboutissants. Quoiqu'il en soit, tous les présents ont manifesté leur volonté de travailler ensemble au service du territoire. En cela le Conseil Citoyen sera un formidable interlocuteur pour les élus, parfois trop pris par leurs dossiers courants pour pouvoir prendre le recul nécessaire. Le dialogue déjà instauré permettra à n'en point douter d'enrichir les réflexions de toutes parts.

Pour l'heure, élus et citoyens ont convenu qu'il restait encore quelques ajustements à opérer dans le fonctionnement des instances. En effet, **le Conseil Citoyen est une expérience inédite sur notre territoire** et les modalités fines de son fonctionnement restent à imaginer ensemble. Ainsi, chacun de son côté se retrouvera en comité de suivi (côté Conseil Communautaire) et en comité de pilotage (côté Conseil Citoyen) pour faire le point sur les attentes réciproques et les méthodes de travail les plus efficaces. Tous se retrouveront en début d'année lors d'une nouvelle rencontre du comité de concertation pour partager ces éléments et faire un pas de plus ensemble.

### DÉFINITION

*Le Conseil Citoyen est une instance autonome participative et consultative, un lieu d'échanges et de débats pour enrichir les réflexions de la Communauté de Communes.*

Toutes les personnes habitant ou travaillant sur le territoire de la CCLA intéressées par la démarche peuvent contacter directement le Conseil Citoyen via le site internet de la CCLA : <https://ccla.fr/la-communaute-de-communes/conseilcitoyen>



# Devenir Territoire à énergie



Fresque du Climat

Depuis 2020, la CCLA s'investit dans la démarche Territoire à Énergie Positive par le biais du Syndicat Mixte de l'Avant-pays Savoyard. Financée par l'ADEME et le programme LEADER, elle a pour objectif de faire émerger des projets privés ou publics destinés à **réduire par deux les émissions de gaz à effet de**

**serre du territoire et favoriser la production d'énergies renouvelables locales.** Une ambition forte qui se traduit par de nombreuses actions :

- Pour les habitants qui veulent rénover leur habitation, à travers la gestion du programme *Ma Prime Rénov*, l'organisation d'évènements

d'information comme la matinée conseil avec les professionnels de l'isolation, du chauffage, du solaire, des Ateliers Climat pour comprendre comment on peut agir à son niveau ;

- Pour les entreprises, avec la mise en place d'une *Prime Chaleur Renouvelable* pour l'investissement dans des installations de géothermie, bois, solaire thermique, et la valorisation des entreprises qui s'investissent dans la transition énergétique à travers les Éco-défis ;

- Pour les collectivités et communes, avec de nombreuses études d'opportunité (panneaux photovoltaïques au sol ou sur les bâtiments publics), des programmes d'accompagnement pour les rénovations des écoles, des visites d'installations sur le territoire ou ailleurs pour s'inspirer des bonnes pratiques.

Sur le volet mobilité, la démarche Territoire à énergie positive se traduit par la coordination d'une politique cyclable au niveau du territoire, la recherche de financements pour les infrastructures cyclables, des animations à destination des usagers, des écoles, le



les émissions de gaz à effet de serre du territoire



## ENTREPRISES

Géothermie, bois, solaire thermique : des financements pour les entreprises et copropriétés. Vous souhaitez installer ou remplacer une installation de production de chaleur (chauffage, eau chaude sanitaire) ? Et vous souhaitez faire du renouvelable ? Il vous suffit de disposer d'un SIRET pour pouvoir prétendre à un financement allant **de 25 à 50 % du coût des travaux !** Agriculteur, industriel, artisan, commerçant, SCI ou syndic de copropriété, faites-nous part de vos projets ! Dispositif financé par l'ADEME, dans le cadre d'un partenariat Grand Lac-Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard.



# positive



élaborée par les élus, 16/10/2021.



financement d'études. Pour la CCLA, cela nous aide à faire avancer les deux projets structurants que sont **la poursuite de la voie verte entre le Sougey et le Gué des Planches et la création d'une liaison cyclable sécurisée entre Novalaise et le Lac d'Aiguebelette.**

Un groupe de travail a également été lancé pour étudier différentes solutions de covoiturage qui pourraient être mises en place afin de désengorger les routes et réduire l'autosolisme.

La commission Mobilité et Transition énergétique travaille en étroite collaboration avec la commission Social pour soutenir l'expérimentation du Transport à la demande pour les publics en difficulté. Ce service rencontre un fort succès et notre ambition est de pérenniser les sources de financements afin d'en assurer la continuité.



## COVOITURAGE

La plateforme **MOV'ICI** permet aux conducteurs désireux de laisser leur voiture au garage de rentrer en contact avec d'autres automobilistes réalisant le même trajet quotidiennement.

Un groupe Facebook « **Covoiturage entre habitants de l'Avant Pays Savoyard** » existe également, n'hésitez pas à vous inscrire à celui-ci ! **Peut-être trouverez-vous un trajet vous convenant... et un nouveau partenaire de discussion !**



## HABITAT

Vous souhaitez changer votre chaudière fioul ? Revoir votre ventilation ? Vous vous interrogez sur les aides disponibles, ou vous vous demandez par quel bout commencer à rénover votre maison ?

Contactez un conseiller au **04 56 11 99 00** ou par mail à [info@faire73.fr](mailto:info@faire73.fr)

Le service France Rénov', assuré en Savoie par l'ASDER, répondra à vos questions.

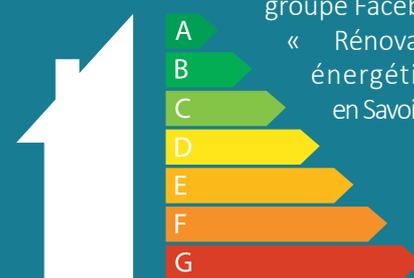
Selon votre besoin et la nature de votre projet, il pourra :

- Apporter **une réponse par téléphone** ;
- Proposer **un entretien en permanence** sur le territoire ;
- Proposer **un accompagnement approfondi** : visite sur site, réalisation de scénarios de rénovation, plan de financement, etc.

Ce service est financé par le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard, le Département de la Savoie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les certificats d'économies d'énergie.

Envie d'échanger avec d'autres porteurs de projet ?

Rejoignez le groupe Facebook « **Rénovation énergétique en Savoie** » !





## Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette a mis en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Ce service rendu obligatoire par la loi a pour missions le contrôle périodique des installations individuelles d'assainissement, l'instruction des demandes d'installations nouvelles, le suivi des réalisations ainsi que le contrôle des installations des bâtiments faisant l'objet d'une vente.

Ce service est mis en place en collaboration avec le Syndicat Interdépartemental Mixte des Eaux et d'Assainissement du Guiers et de l'Ainan (SIEGA) qui intervient sur le secteur de Pont-de-Beauvoisin, Saint-Genix-les-villages et La Bridoire où le SPANC est opérationnel depuis plusieurs années. Cette mutualisation nous permettra de limiter les coûts des contrôles.

La loi précise que « [...] **Les installations d'assainissement non collectif ne doivent pas porter atteinte à la salubrité publique, à la qualité du milieu récepteur ni à la sécurité**

**des personnes. Elles ne doivent pas présenter de risques pour la santé publique [...] ».** Pour ce faire, des contrôles seront effectués avec **une périodicité de 6 ans.**

Compte-tenu qu'il existe environ 1 000 installations individuelles sur l'ensemble des communes de la CCLA, l'objectif est de réaliser environ 170 contrôles par an.

**Pour la première année,** les visites de contrôles de bon fonctionnement se feront pour les maisons situées sur le territoire des communes d'Aiguebelette-le-Lac, Attignat-Onclin (à l'exception du Chef-Lieu) et Lépin-le-Lac.

Outre l'aspect réglementaire et obligatoire de ces contrôles, ils ont surtout une vocation d'aide et de conseil au bon fonctionnement des installations individuelles.

La conformité de l'installation sera évaluée en fonction des critères ci-dessus précisés par la loi. L'obligation de mise aux normes restera exceptionnelle et seulement dans les cas d'atteintes manifestes à la salubrité publique, à la sécurité des personnes ainsi qu'au milieu naturel, ou en cas de vente du bien pour sécuriser l'acquéreur. En effet, une installation de 20 à 30 ans est très souvent non conforme au regard de la nouvelle réglementation sans pour autant porter atteinte à l'environnement ou à la santé publique.

Lors de son conseil d'administration du 19 mai 2022, la CCLA a adopté le règlement du SPANC ainsi que la grille tarifaire des différents contrôles. Ces derniers sont disponibles sur le site internet de la CCLA. Le montant d'un contrôle périodique est de 120 € HT, il sera facturé après la prestation.

■ L'avis technique du SPANC est indispensable sur la filière d'épuration préconisée par l'étude de sol, avant le dépôt d'un permis de construire ;

■ Pour les vendeurs de biens immobiliers soumis à l'assainissement individuel, la demande du certificat de conformité de l'installation doit se faire un mois avant la vente, auprès de la CCLA.

La volonté de la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette n'est pas de mettre un impôt ou une taxe de plus mais de se conformer à la réglementation et d'**apporter un vrai service à la population.**

Pour toute demande ou information, contactez Jean-Baptiste Moinot au 04 79 28 97 73 / 07 64 75 26 61 / [jb.moinot@ccla.fr](mailto:jb.moinot@ccla.fr)

# ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Travaux de raccordement à l'assainissement collectif.

Après l'important chantier du renouvellement de la station d'épuration, la CCLA a pour objectif de terminer le raccordement de villages ou hameaux tel que défini dans le schéma directeur d'assainissement.

Le chantier le plus important concernera le village d'Attignat-Oncin, dernier Chef-Lieu à ne pas bénéficier du « tout à l'égout ». L'avant-projet est en cours de finition, pour définir le tracé, les raccordements et l'emplacement de la station d'épuration.

Des extensions de réseau de collecte sont en cours ou programmées sur les communes de Marcieux, Novalaise, et Gerbaix.

## CARTE D'IDENTITÉ



Créé en 1993, le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et ses Affluents (SIAGA) est en charge de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques. Le SIAGA regroupe aujourd'hui 58 communes réparties sur 5 Communautés de communes adhérentes entre l'Isère et la Savoie.

Sur le territoire, le syndicat intervient dans la gestion et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, sur la protection et la restauration des écosystèmes, des zones humides et des formations boisées ainsi que sur la maîtrise et la prévention des risques d'inondations.

**Mieux gérer la ressource en eau et les milieux aquatiques avec un contrat de bassin signé par les différents acteurs du territoire.**

En 2022, les bassins versants du Guiers, d'Aiguebelette, de la Bièvre et du Truison-Rieu, tout en conservant leurs spécificités, se sont réunis dans la mise œuvre d'un contrat de bassin afin d'avoir une meilleure cohérence des actions sur l'unité écologique pour la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Coordonné par le SIAGA, il s'appuie sur les résultats des précédents contrats de rivière Guiers-Aiguebelette et intègre les objectifs du SDAGE (Schéma

Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), tout en tenant compte de l'évolution climatique et de la nécessité d'inclure l'eau dans l'aménagement du territoire.

Au total, le contrat de bassin Guiers-Aiguebelette-Bièvre-Truison (2022-2024) prévoit 81 actions pour un montant de plus de 29,53 millions d'euros pour les 3 années à venir.



Aussi, depuis 2019, dans le cadre de la compétence GEMAPI, le SIAGA s'est engagé dans la mise en place d'un Programme d'Études Préalables (PEP) à un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Un PAPI est une démarche d'élaboration d'une stratégie globale et partagée, à l'échelle d'un bassin de risque, et déclinée dans un programme d'actions. La mise en œuvre d'un PAPI s'effectue en 2 temps : d'abord le PEP puis le PAPI.

Validé en 2021, le PEP Guiers-Aiguebelette-Truison-Bièvre vise à réaliser les études nécessaires pour établir un diagnostic approfondi du territoire et en définir la stratégie.

Il comprend 25 actions réparties en 7 axes (connaissance et conscience du risque, surveillance et prévision des crues, alerte et gestion de crise, prise en compte du risque dans l'urbanisme, réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens, gestion des écoulements et gestion des ouvrages de protection).

## Plateau sportif



Suite à la rétrocession des terrains de tennis et d'athlétisme par la commune de Novalaise en janvier 2022, la CCLA est désormais gestionnaire de l'ensemble des équipements sportifs situés entre le terrain d'honneur de football et le gymnase.

En concertation avec les clubs, les associations et le collège, un plan de rénovation et de restructuration de ce plateau sportif est en cours d'élaboration.

Après une phase de diagnostic des usages et une définition de plusieurs scénarios, la CCLA arrêtera une programmation de travaux pour :

- rénover entièrement et couvrir le plateau extérieur d'athlétisme ;
- rénover et isoler le gymnase ;
- reprendre totalement le terrain d'honneur de football ;
- agrandir le gymnase avec la création d'une aire multi-sports.

## Projet de Pôle Social



La maison Luquain, lieu d'accueil du Pôle Social.

Lors du Conseil Communautaire du 15 septembre 2022, la CCLA a donné son accord pour démarrer un nouveau projet d'investissement : la création d'un Pôle Social sur la commune de Novalaise.

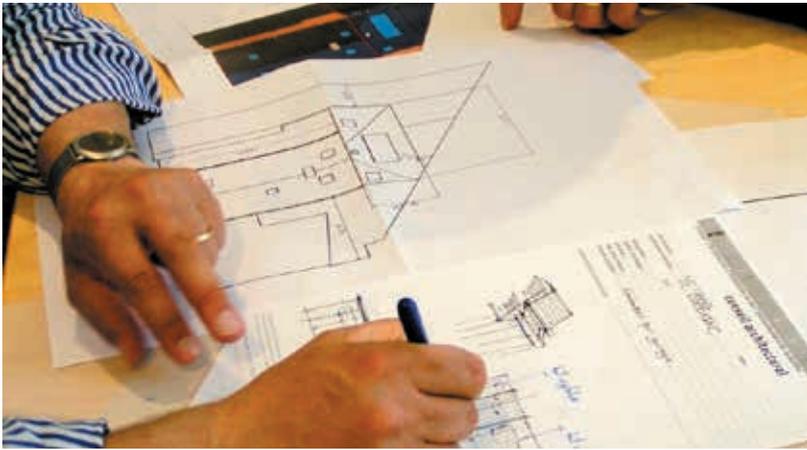
Ce Pôle Social constituera **une réponse structurante et intégrée pour tous les habitants de la CCLA**. Il englobera l'actuel Centre socioculturel AEL, un multi-accueil neuf étendu à 18 places au lieu de 12 actuellement, un Local Jeunes et des bureaux d'accueil des différents acteurs sociaux (assistant social, Mission Locale, MDPH, PMI, Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence, etc).

Ainsi, **la quasi totalité des services à la population seront réunis dans un lieu unique** dans lequel les professionnels en présence pourront mieux communiquer et collaborer dans l'intérêt du public. Le Pôle Social se situera dans le bâtiment du CS AEL et du multi-accueil et dans la maison Luquain.

Une consultation afin de désigner un cabinet d'architecte va être lancée et la recherche de subvention auprès des financeurs potentiels (CAF, Région, Département, État) a déjà commencé. La Caisse des Allocations Familiales a octroyé une aide financière d'un montant de 351 000 € ainsi qu'un prêt à taux zéro à hauteur de 300 000 €.

# 18

Un multi-accueil  
neuf étendu  
à 18 places



## MISE EN PLACE DE LA CONSULTANCE ARCHITECTURALE

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes n'avait plus d'architecte-conseil permettant de délivrer gratuitement aux porteurs de projets des conseils en matière de choix architecturaux.

Au printemps 2022, avec l'appui du CAUE de la Savoie, la CCLA a recruté Sidonie Bohem, architecte en activité. Elle reçoit, une demi-journée par mois, **des propriétaires, bailleurs ou locataires qui souhaitent bénéficier de ses conseils**. L'intérêt public de l'opération consiste à orienter les projets et à sensibiliser leurs auteurs au respect des paysages qui font la richesse de notre région.

Avant de consulter l'architecte-conseil, assurez-vous d'avoir une idée précise de votre projet ; son rôle n'est pas de le définir, mais de donner des conseils sur celui-ci. La présence des porteurs de projets, aux côtés de leur architecte ou constructeur, est requise. Prise de rendez-vous auprès des services de la CCLA (04 79 28 78 64).

## Renouvellement de l'OPAH par le SMAPS



L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) est une opération qui vise à **soutenir financièrement les projets de personnes privées** sous conditions de ressources. Une nouvelle OPAH sera mise en place en cours d'année 2023. Vous êtes invités à consulter régulièrement le site internet du Syndicat mixte de l'Avant-Pays-savoyard ou à contacter ses services, afin d'être informé du démarrage de l'opération.

[www.avant-pays-savoyard.com/smaps](http://www.avant-pays-savoyard.com/smaps)

## Sécurisation des ruines du château de Montbel

Les ruines du château de Montbel sont situées sur la commune de Novalaise, en limite avec celle d'Ayn. Il s'agit d'un site fréquenté par les randonneurs, qui offre un magnifique belvédère sur la vallée du Guiers et un témoignage historique de ce que pouvait être une ancienne forteresse médiévale. Le site étant propriété de la Communauté de communes, le choix a été fait de lancer une étude auprès d'un architecte du patrimoine, afin d'établir un diagnostic de la situation et d'apporter des solutions chiffrées sur les possibilités d'aménagement. L'objectif est, à terme, de sécuriser l'accès aux ruines pour les promeneurs et de préserver ces vestiges historiques.



## INCORPORATION DES BIENS SANS MAÎTRE

Les biens sans maître sont des biens n'ayant plus de propriétaire identifié. Afin d'incorporer dans son patrimoine les biens concernés, comme la loi l'y autorise, la Communauté de communes a réalisé un inventaire. Après analyse de leur situation et de leur intérêt public, la procédure a été lancée en juillet 2022 pour les biens ci-dessous :

PARCELLES	LOCALISATION	DERNIERS PROPRIÉTAIRES CONNUS
A1240	Lépin-le-Lac	César Grimonet
A11	Lépin-le-Lac	Marie Alexandrine Berlioz Veuve Marius Grimonet
A2616	Nances	Marie Rosalie Veyron veuve Gallice
A160 et 910	Aiguebelette-le-Lac	Léon Joseph Revol (Indivision) Léon Adolphe Veyre, Syndicat Mixte D'aménagement Du Lac d'Aiguebelette

Les personnes qui disposeraient de droits de propriété sur ces biens ont jusqu'à fin janvier 2023 pour se faire connaître auprès des services de la Communauté de communes.

# Espace Trail Pays du Lac d'Aiguebelette



*Dans le cadre de l'appel à projets «Territoires de Pleine Nature», la CCLA a investi 80 000 € subventionnés à 80 % par le Département et la Région pour la réalisation de l'Espace Trail Pays du Lac d'Aiguebelette.*



Les Espaces Trail sont des sites dédiés à la pratique du trail. Aussi appelé «course nature», ce sport de course à pied se pratique généralement sur des chemins de terre et des sentiers de randonnée.

Accompagné par le prestataire Yoomigo, spécialiste des parcours de trails en France, le projet a été coordonné par les services de la communauté de communes.

## UN PROJET ÉLABORÉ EN CONCERTATION AVEC LES TRAILERS DU TERRITOIRE

L'Espace Trail Pays du Lac d'Aiguebelette a été réalisé en concertation avec les pratiquants locaux, les élus et techniciens du territoire. Après une phase d'enquête à l'automne 2021 pour connaître les habitudes en matière de pratique du trail sur le territoire et les attentes au regard du projet, plusieurs réunions de travail ont été menées pour concevoir les circuits. Elles ont abouti à un projet de **17 parcours, répartis sur 7 sites de départ** : Lépin-le-Lac, Aiguebelette-le-Lac, Novalaise, Ayn/Dullin, Attignat-Oncin, Marcieux, Nances.

## DES PARCOURS ADAPTÉS À TOUS LES NIVEAUX ET TOUTES LES PRATIQUES

Les parcours ont été conçus à partir du maillage de sentiers existants (pas de création de sentiers) avec l'objectif de **proposer une offre de circuits de qualité pour la pratique du trail.**

Ces parcours sont référencés par niveau de difficulté pour permettre aux coureurs d'identifier facilement les circuits adaptés à leur pratique : parcours de niveau facile (vert), intermédiaire (bleu), difficile (rouge), expert (noir).

L'offre de circuit inclut un tour du lac à effectuer en itinérance sur 2 jours, ainsi que 4 ateliers d'entraînement spécifiques. 14 des 17 itinéraires ont été balisés à l'été 2022. Les trois autres seront mis en place courant 2023. Les panneaux de départ des circuits seront par ailleurs installés dans le courant de l'hiver.

## PROJET D'ADHÉSION

Comme évoqué dans la lettre d'information consacrée au Parc Naturel Régional de Chartreuse, les conseillers communautaires ont voté à l'unanimité l'adhésion à la nouvelle charte. D'autre part, sur les 10 communes qui devaient également se positionner sur leur adhésion, seule la commune d'Aiguebelette-le-lac a refusé d'intégrer le nouveau périmètre.

Le périmètre final du PNR sera arrêté par les services de l'État et de la Première Ministre pour les 15 années à venir. Les communes adhérentes et leurs habitants pourront bénéficier des outils existants tels que :

- Appui aux porteurs de projets visant à développer l'artisanat, le commerce et les services touristiques,
- Démarches pour la transition écologique et les économies d'énergie,
- Système d'information géographique,
- Accompagnement aux agriculteurs (développement circuits-courts, labellisation des productions, etc.),
- Ingénierie financière pour accompagner l'obtention d'aides auprès de partenaires institutionnels,
- Veille et recherche (environnement, sur-fréquentation, etc).

## AIGUEBELETTE OUTDOOR, L'APPLICATION MOBILE DES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE DU PAYS DU LAC D'AIGUEBELETTE



La mise en place de l'Espace Trail s'accompagne d'un développement d'outils numériques dédiés à la mise en valeur de l'offre d'activités de pleine nature du territoire. Disponible prochainement au téléchargement, l'application mobile référencera toutes les activités de pleine nature à pratiquer. Elle permettra aux utilisateurs de **consulter et de télécharger les parcours pour une utilisation hors ligne, de se géolocaliser à tout moment sur la carte et le profil, d'être alerté en cas de sortie d'itinéraire, de consulter ses données d'activité en temps réel, d'ajouter un signalement en cas de problème identifié sur le terrain et bien plus encore.**

Cet équipement, avant tout au service des habitants du territoire, entre dans le cadre de notre positionnement stratégique touristique basé sur 4 piliers : Nature - Sport - Culture - Patrimoine. Les tracés sont disponibles sur le site Internet de notre Office du tourisme, et ont vocation à attirer des vacanciers épris de nature et d'authenticité.



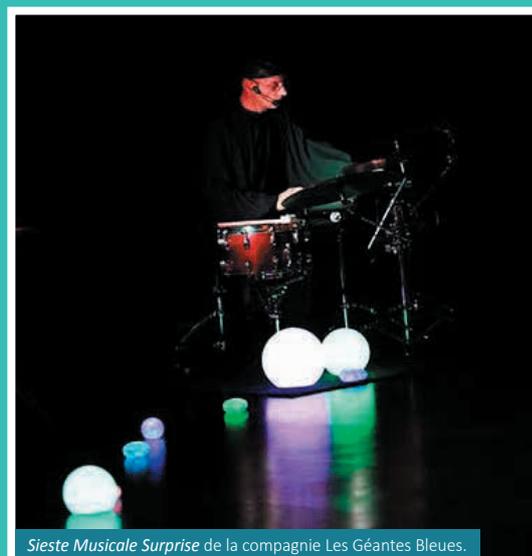
[HTTPS://OUTDOOR.PAYS-LAC-AIGUEBELETTE.COM](https://outdoor.pays-lac-aiguebelette.com)

# Semaine du Spectateur

Pour la 6<sup>e</sup> année consécutive, tous les élèves scolarisés du territoire ont assisté à la « Semaine du Spectateur » qui s'est tenue du lundi 6 au vendredi 9 décembre 2022 à Novalaise. Au total 898 enfants âgés de 0 à 15 ans ont pu découvrir l'un des 5 spectacles proposés :



La Boîte à Bretelles de la compagnie les Petits Détournements.



Sieste Musicale Surprise de la compagnie Les Géantes Bleues.



Le Petit Prince de la compagnie Les Démembrés.



La Mécaniques des Fluides de la compagnie Fil Rouge.



Le p'tit cirk de la compagnie Commun Accord.

## LES OBJECTIFS :

- ✓ Rendre le spectacle vivant accessible aux jeunes générations ;
- ✓ Transformer les infrastructures du territoire en salles de spectacle ;
- ✓ Réduire les frais liés aux déplacements en bus pour les écoles ;
- ✓ Accueillir des compagnies professionnelles locales ;
- ✓ Proposer un tarif préférentiel à hauteur de 5 €/enfant.

# 4<sup>e</sup> ÉDITION DE LA FÊTE DES LUMIÈRES



© J. Pierre Dupraz

Imaginée et coordonnée par la compagnie Les Petits Détournements, la 4<sup>e</sup> édition de la Fête des Lumières, intitulée « Soirée Bricoles et Lumignons », a eu lieu le vendredi 2 décembre 2022 sur la commune de Saint-Alban-de-Montbel. Au cœur du village, les visiteurs ont déambulé à la découverte des entre-sorts et créations imaginés par la compagnie, des artistes associés et des associations locales (Fabrik à Danse, CESAM et AEL). Les animations ont mis à l'honneur la musique, le cirque et la danse ainsi que les arts plastiques et numériques.

Les ateliers réalisés en séances scolaires avec les écoles de Saint-Alban-de-Montbel et d'Attignat-Oncin, en amont de l'évènement dans le cadre du dispositif des « parcours artistiques », ont également donné lieu à des installations présentées lors de la soirée. Le comité des fêtes de Saint-Alban-de-Montbel et des restaurateurs locaux ont assuré la buvette et la restauration pour réchauffer les visiteurs !

# 2<sup>e</sup> ÉDITION DE LA GRANDE TRAVERSÉE



© J. Pierre Dupraz



© J. Pierre Dupraz

Du vendredi 23 au samedi 24 septembre 2022 s'est tenue la seconde édition de La Grande Traversée sur le territoire du lac d'Aiguebelette, deux jours permettant de découvrir de façon ludique et conviviale le patrimoine archéologique du lac d'Aiguebelette. Lors de la régates de pirogues préhistoriques, les équipes locales et internationales se sont affrontées à bord de ces drôles d'embarcations construites pour l'occasion sur la base d'un modèle néolithique. Sur la plage de Bon Vent (Novalaise), le village de l'archéologie a donné l'occasion aux

écoles et au grand public de s'initier à la Préhistoire et de se défier dans une succession d'épreuves : allumer un feu sans allumettes, tirer à la sagaie ou encore cuisiner aux saveurs d'antan. Avec plus d'une vingtaine d'intervenants et plus de 800 visiteurs, et grâce à d'innombrables bénévoles, la Grande Traversée a été cette année encore une fois un grand succès et une contribution importante à la médiation et à la valorisation du patrimoine mondial sériel et transnational « Sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes ».

## Gestion des déchets

La gestion des déchets regroupe plusieurs services qui connaîtront une évolution tarifaire en 2023.

### ÉVOLUTION TARIFAIRE DE LA REDEVANCE INCITATIVE

La redevance incitative mise en place en 2014 a permis de **diminuer de manière importante la quantité de déchets incinérés**. En effet, il faut savoir qu'une tonne d'ordures ménagères collectée et traitée coûte environ 280 € HT. Ainsi, cette tarification incitative a également permis, grâce au geste de tri des habitants, de maintenir un montant

de redevance inférieur à celui de beaucoup de collectivités. Toutefois, nous avons observé en 2022 que **les coûts pour acheminer, traiter et recycler les déchets ont connu de fortes hausses** notamment sur la déchetterie (augmentation de 20 % des coûts liés à la gestion). De plus, les coûts de l'énergie et des carburants ont également fortement augmenté et cela a un impact fort sur la collecte, mais aussi le traitement des déchets (incinération et tri de la collecte sélective). En parallèle, la CCLA doit également investir dans **le renouvellement de son parc de conteneurs** qui devient vieillissant et mettre en place **une nouvelle plateforme pour le traitement des végétaux sur la commune de Novalaise**. Ainsi pour 2023, afin de faire face à ces hausses et aux investissements, la grille tarifaire s'est adaptée avec

pour conséquence une augmentation du montant de redevance de 11 % en moyenne.

Pour limiter ces hausses, nous allons simplifier la collecte des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire. Actuellement et depuis sa mise en place, la collecte des ordures ménagères se fait pour environ 2/3 de la population en conteneurs collectifs et pour 1/3 en bacs individuels en porte à porte. Dans le courant de l'année 2023, **le système de collecte en porte à porte (bac individuel) sera arrêté**. Ainsi les habitants du territoire possédant un bac individuel se verront remettre en échange un badge leur permettant de déposer leurs sacs poubelles dans les différents points collectifs du territoire. Ces points seront installés sur les principaux axes de circulation et bénéficieront également du tri sélectif avec le verre et le multi-matériaux (emballages et papiers). Dans le printemps, nous vous communiquerons les modalités sur ce changement.

L'objectif est de **simplifier et réduire les trajets et temps de collecte** afin d'en limiter le coût.

Le budget « déchets » doit, comme celui de l'assainissement collectif, facturer aux abonnés le coût réel du service. Ainsi, pour en diminuer l'impact, nos choix de consommation, de tri et de recyclage sont primordiaux.



### Au niveau de la déchetterie

■ Mise en place d'un conteneur pour le réemploi d'objets encore en bon état. Ces derniers seront dirigés vers la recyclerie gérée par ISACTYS à Pont-de-Beauvoisin ou vers l'association le REEL d'Aiguebelette pour être réparés et remis en service.

■ Mise en place de nouveaux conteneurs pour trier plus finement des objets tels que : article de bricolage, article de sport, jouets, objets en plastique. Cette amélioration du tri permet à la collectivité de sortir une certaine quantité d'objets de la filière « encombrants » dont le coût actuel (transport + traitement) avoisine 230 € HT / tonne.



### MÉMOTRI

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les nouvelles consignes de tri permettent de déposer l'ensemble des emballages plastiques dans le conteneur jaune. Cette simplification du geste de tri ne concerne que les emballages. Les objets en plastique hors d'usage, comme les jouets par exemple, qui ne sont pas des emballages,

doivent être apportés en Déchetterie.

En plus, de ces nouvelles consignes, la CCLA a souhaité simplifier encore le geste du tri, en proposant de déposer vos papiers dans le même conteneur que celui pour les emballages. Ainsi vous n'aurez dorénavant plus que 3 flux sur le territoire, à savoir : les emballages/papiers (flux multimatériaux), les verres et les ordures ménagères.

# POUR LES DÉCHETS VERTS

Le site de dépose des déchets verts à Dullin est surchargé. La CCLA a prévu la création d'une nouvelle plateforme à Novalaise pour 2023. Elle sera installée dans la zone artisanale du Goutier. Lorsqu'elle sera opérationnelle, les déchets verts ne seront plus acceptés à la Déchetterie.

Cela permettra de libérer 2 bennes pour trier d'autres déchets mais également de fluidifier la circulation sur le site de la Déchetterie.

Nous vous rappelons qu'en terme d'utilisation du site, il est interdit de déposer des déchets autres que des végétaux. Les déchets types plastiques, acier, gravats sont interdits. Ces derniers peuvent d'une part endommager le matériel de broyage et d'autre part dégrader la qualité du broyat.

Actuellement la plus grande partie du broyat est repris par une exploitation agricole pour y être épandu sur ses terrains. La présence de « corps étranger » dans le broyat peut avoir des conséquences dange-



Plateforme de traitement des déchets verts de Dullin.

reuses au niveau du bétail. Nous vous demandons donc d'être vigilant sur les déchets que vous déposez sur la plateforme.

Nous vous rappelons également que chaque habitant du territoire peut venir se servir gratuitement en broyat pour l'utiliser dans son jardin ou dans son composteur.

Un projet de production de pellets à base de branchages déposés par les habitants du territoire sur la plateforme (partie ligneuse uniquement) est à l'étude par la société PEP'S.

## DROIT D'EXPRESSION

### UN REGARD DIFFÉRENT SUR LES CHOIX/ORIENTATIONS DE LA CCLA

**L**e conseil communautaire de la CCLA est composé de 28 élus représentant les 10 communes de la CCLA avec 1 à 3 élus de chaque commune, sauf Novalaise représentée par 7 élus issus de la liste majoritaire et 2 élus de la liste « novalaise autrement ». Le « bureau » de la CCLA est l'organe de gouvernance où se discutent les principales orientations, votées ensuite sans grandes difficultés en conseil. Le bureau comporte 12 membres, avec des représentants de chaque commune. Quel est notre ressenti, quelles évolutions après 2 ans 1 / 2 de la nouvelle mandature ?

#### **Nos coups de cœur !**

- Des avancées significatives dans le social (transports à la demande, projet d'un pôle social avec extension multi-accueil, local jeunes, ...),
- Un fonctionnement plus transparent de la CCLA avec transmission des comptes-rendus des réunions de bureaux et des commissions,
- Des échanges respectueux en conseil communautaire dans une ambiance sereine.

#### **Nos regrets :**

- Trop de dépenses inutiles dans la continuité de l'ancienne mandature, par exemple (coûts hors subventions) : étude vouée à l'échec d'un usage mutualisé du bâtiment de chronométrage rive Est (30k€), aménagement trop luxueux des parkings autour du lac (370k€), poubelles enterrées (200k€) qui auraient pu simplement bénéficier d'un aménagement paysager plus naturel et va favoriser la même évolution coûteuse pour quasi tous les autres points de collecte,
- La poursuite de l'orientation de la CCLA pour développer sans fin le tourisme en vue d'engranger plus de recettes ainsi que maintenir l'activité « séminaires » déficitaire de la Maison du Lac, au détriment de la vie des habitants et de l'environnement,
- Le refus de mieux aider la rénovation des logements des habitants par une subvention complémentaire à « ma prime rénov' »,

**Isabelle CUCCURU et Daniel TAIN**

# Agenda



## 23 février Parpaing

**Spectacle**

Dans le cadre du dispositif Malraux Nomade, découvrez le spectacle *Parpaing* dans lequel Nicolas Petisoff livre une performance d'acteur intense, et nous fait partager les émotions d'un enfant né sous X qui reconstitue son identité biologique tout en assumant ses autres identités. Un spectacle intime qui rencontre l'universel en partant de la quête des origines, un coup de massue, un coup de parpaing.

**Salle polyvalente de Novalaise à 20h00**

**Tarif : 8 €/adulte et 5 €/enfant. Réservations auprès de l'AEI au 04 79 28 57 39. Durée 1h10. À partir de 15 ans.**

## 17 au 30 avril Touffe d'errance

**Résidence**

Le collectif *Les Sillonneuses* propose une nouvelle création artistique intitulée *Touffe d'errance*. Pour compléter leur processus de création, les comédiennes souhaitent venir à la rencontre des habitants de la CCLA accompagnées d'une caravane. Leur proposition artistique s'inscrit dans une démarche de théâtre itinérant et a pour objectif de mener un travail d'interviews en questionnant la notion « d'errance ».

**Lépin-le-Lac, Saint-Alban-de-Montbel et Novalaise**

**Gratuit. Ouvert à tous les habitants.  
Venez à la rencontre des comédiennes !**



**+ L'agenda complet sur  
[www.ccla.fr](http://www.ccla.fr) rubrique animations  
facebook @CCLacAiguebelette**



## 27 mai

## Scratch (OPS)

**Concert**

Ce concert monté en une matinée à partir de rien (from scratch) sera une opportunité unique pour les amateurs de la région de jouer aux côtés des musiciens professionnels de l'Orchestre des Pays de Savoie sous la direction de Pieter-Jelle de Boer. *Vous jouez d'un instrument ? Inscrivez-vous vite, recevez les partitions, profitez de temps de répétition avec les structures d'enseignement locales (CESAM/Alchimie) puis d'une répétition de coordination avec l'Orchestre des Pays de Savoie et son chef, avant de dévoiler le résultat musical au public.*

**Esplanade du Sougey à 19h00 . Gratuit. Ouvert à tous les praticiens (adultes, étudiants, élèves des conservatoires et écoles de musique et leurs professeurs) jouant d'un instrument pouvant être intégré à l'œuvre désignée, sans contrainte absolue de niveau.**

**Inscription obligatoire sur le site de l'Orchestre des Pays de Savoie.**

